

Réponse à l'interpellation de Monsieur Grégory BENVENGA

Objet : Parking Cité – quel avenir pour la dalle en surface

Monsieur le Conseiller,

La requalification du cœur historique constitue un enjeu prioritaire pour le Collège.

Il est indispensable de revoir profondément l'aménagement de l'espace public situé au pied de la Cité.

Les 246 réclamations introduites lors de l'enquête publique et qui demandaient la suppression du parking en surface ont conforté le Collège dans sa décision de renouveler le permis d'environnement du parking à l'exclusion des 82 emplacements situés en surface.

L'asbl « La Cité » ainsi que le groupe Interparking ont introduit des recours contre la décision du Collège auprès de la ministre de l'Environnement.

Le 30 août dernier, à notre grand étonnement, Madame la Ministre TELLIER, membre du parti Ecolo, a estimé les recours recevables et a accordé le permis pour une durée de 18 mois, considérant qu'au vu de la situation actuelle, rien n'empêche

l'exploitation telle que demandée. C'est à dire, en ce compris l'exploitation des 82 emplacements de surface.

La décision du Collège est donc malheureusement abrogée et le stationnement restera possible dans un avenir proche.

Cependant, je réaffirme clairement que le maintien en surface d'une telle aire de stationnement dans le centre ancien, à proximité de bâtiments et monuments classés ne constitue pas un bon aménagement des lieux.

Le Collège estime également qu'elle constitue une entrave à un accès lisible, aisé et qualitatif tant de la nouvelle entrée de la Cité que du futur arrêt du tram qui sera situé en bord de Meuse.

Le quartier est en plein réaménagement, j'estime que dans ce cadre, les cheminements et le stationnement doivent être revus pour favoriser les modes doux et organiser des espaces publics plus qualitatifs.

Nos services communaux y travaillent déjà et nous sommes déterminés à aboutir. Rendez-vous dans 18 mois.

EG